



## NOTE DE CADRAGE GENRE II

**TF Békou/2015/Décision du Comité de gestion 18/11/2015/Programme de promotion de l'intégration et de la participation des femmes et des jeunes filles à la vie économique, sociale, et politique de la République centrafricaine/ renforcement des capacités économiques et politiques des femmes**

### 1. LE FONDS MULTI-BAILLEURS BÉKOU

Le fonds multi-bailleurs de l'Union européenne pour la République centrafricaine a été créé le 15 juillet 2014 à Florence, par l'Union européenne et 3 de ses Etats Membres, la France, l'Allemagne et les Pays Bas.

Ces 4 bailleurs européens, avec l'Italie et la Suisse qui ont rejoint le fonds en 2015, ont décidé de mutualiser leurs financements, leurs capacités d'analyse et de mise en œuvre pour répondre collectivement aux enjeux de la relance en République centrafricaine, en concertation avec les autorités de transition. Le fonds vise à appuyer la sortie de crise et la reconstruction dans toutes ses dimensions et à appuyer les pays voisins qui seraient touchés par la crise, en articulation avec les cadres nationaux et les instruments des autres partenaires au développement.

Doté à ce jour de 113M€, ce fonds associe les compétences des acteurs de l'humanitaire et du développement pour passer de la réponse humanitaire à une réponse de reconstruction/développement et de renforcement des capacités centrafricaines, selon l'approche «LRRD» (Lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement).

### 2. LE PROGRAMME DE PROMOTION DE L'INTÉGRATION ET DE LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES À LA VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ET POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 18 novembre 2015 le Comité de gestion du Fonds a adopté 4 nouvelles Fiches d'action, parmi lesquelles, un programme de promotion de l'intégration et de la participation des femmes et des jeunes filles à la vie économique, sociale, et politique de la République centrafricaine, doté d'une enveloppe de 2M€.

**L'objectif général** de l'action est de promouvoir l'intégration et la participation des femmes et des jeunes filles à la vie économique, sociale, et politique de la RCA. Ce programme voudrait soutenir la consolidation des outils et des compétences des femmes afin qu'elles puissent jouer un rôle actif au sein de leurs communautés ainsi qu'à l'échelle nationale.

Cette action s'inscrit dans la continuité du programme Genre I en cours en étendant son objectif spécifique vers une action plus axée sur la résilience à moyen et long terme.

**L'objectif spécifique** du présent appel est le renforcement des capacités économiques et politiques d'au moins 15,000 femmes et jeunes filles.

Cet appui sera assuré par une ONG Internationale ou un consortium regroupant plusieurs ONG internationales. Le programme impliquera des possibilités de repli et de flexibilité par rapport aux activités prévues, dans le cas où les conditions sécuritaires ne seraient plus réunies pour permettre la continuité d'une intervention.

### **3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES DES FEMMES**

#### **3.1 Condition des femmes et résultats encourageants du premier projet « genre » financé par Békou**

En RCA la situation des femmes reste précaire et a été fortement affectée par le conflit de 2013.

En réponse à cette situation, plusieurs acteurs internationaux et locaux travaillent pour faire face aux violences dont un important pourcentage de femmes a été victime pendant le conflit, à travers des projets qui accompagnent les bénéficiaires dans des parcours psychologiques et de réinsertion dans leurs communautés. En prenant compte du fait qu'encore peu d'acteurs s'engagent en faveur de l'autonomisation des femmes au niveau économique et politique, le Fonds Békou s'est investi également dans ces deux domaines.

Un programme d'amélioration de la situation économique et sociale a été adopté par le Fonds Békou (2014) pour que les femmes centrafricaines puissent contribuer de manière décisive au processus de réconciliation nationale, tout en favorisant le développement social et économique de leurs communautés. Les activités mises en œuvre visent la protection et l'autonomisation économique des femmes, notamment au travers d'espaces communautaires; un réseau de services financiers est également envisagé. Les premiers résultats sont très encourageants avec plus de 9,000 membres de groupements féminins formés sur la gestion et organisation des groupements, formés sur les compétences entrepreneuriales, ou encore sensibilisés sur le VIH /SIDA et la planification familiale (mise en œuvre par les ONG Nationales).

Cet appel vise également le renforcement des activités déjà lancées et à développer l'autonomisation des femmes au niveau politique. Les interventions seront complémentaires aux activités psychosociales déjà menées dans le cadre du projet "genre" en cours et suivront une approche structurante et de long terme.

#### **3.2 Activités et résultats attendus**

##### **3.2.1 Volet socio-économique:**

###### **Résultats directs attendus:**

À travers le travail avec les associations et les groupements de femmes centrafricaines, (i) l'accès des jeunes filles et des femmes aux services de base est facilité, (ii) leurs capacités dans des domaines spécifiques sont renforcées et (iii) leur autonomisation économique et sociale est favorisée.

Les résultats de l'action sont mesurés à travers des indicateurs SMART objectivement vérifiables ayant des valeurs cibles établies en début de mise en œuvre, tels que:

- Nombre de femmes ayant reçu une formation de base en capacité de lire;
- Nombre de femmes formées aux activités professionnelles;
- Nombre de femmes opérants des activités liées à des systèmes d'épargne et crédit au niveau communautaire;
- Nombre de groupements de femmes adhérents activement à un réseau de coordination.

#### Activités attendues :

- Formations de base (alphabétisation, ...);
  - Sensibilisation à l'accès aux services et renforcement de compétences de base (santé de base, hygiène, nutrition, etc.);
  - Formations en activités génératrices de revenus (AGR) et formations professionnelles (gestion du budget, entrepreneuriat, méthodes de production, etc.);
  - Soutien au développement de réseaux entre groupements d'intérêt économique (GIE);
  - Soutien à la création de systèmes d'épargne et crédit au niveau communautaire (entre autre tontines améliorées, Village Savings and Loan Associations, etc.).
- ◎ Des activités économiques plus structurantes sont encouragées, adressées aux groupements de femmes qui ont bénéficié des actions du premier projet « genre I ».

#### **3.2.2 Volet politique:**

##### **Résultats directs attendus:**

- (i) A travers des formations et des activités au niveau communautaire, les connaissances des femmes sont renforcées en matière des droits économiques, sociaux, civiques et politiques;
- (ii) Les réseaux locaux et nationaux en faveur des femmes sont consolidés et renforcés dans leur capacité.

Les résultats de l'action sont mesurés à travers des indicateurs SMART objectivement vérifiables ayant des valeurs cibles établies en début de mise en œuvre, tels que:

- Nombre de femmes et hommes sensibilisés et formés aux droits civiques et politiques des femmes;
- Nombre de femmes opérants dans des réseaux favorisant l'intégration politique des femmes.

#### Activités attendues :

- Sensibilisation, formation et animation aux droits civiques et politiques des femmes. Ces activités devront être inclusives et donc s'adresser aux femmes et jeunes filles, mais également aux hommes et garçons, membres des institutions locales, y compris celles informelles (représentants des villages, chefs traditionnels et/ou communautaires).
- Appui à la réhabilitation des réseaux, y compris informels, qui fonctionnaient avant la crise;
- Renforcement des liens entre activités locales et campagnes nationales;
- Echange de bonnes pratiques entre groupements de femmes, experts reconnus au niveau national et réseaux locaux.

### 3.3.3 "La Maison de l'Espoir" :

Un espace communautaire appelé "**La Maison de l'Espoir**" est réhabilité et mis à disposition, afin d'y tenir des activités de promotion de l'égalité homme-femme et de renforcement des capacités des femmes. A cet effet, à Bangui, un bâtiment<sup>1</sup> a été identifié et mis à disposition par le Ministère des Affaires Sociales.

- Réhabilitation et mise à disposition d'un espace communautaire:

Ainsi, la proposition des ONG pour la zone de Bangui devrait de ce fait prévoir l'aménagement de ce bâtiment. Les travaux de réhabilitation incluent des travaux de menuiserie, la mise à disposition d'espace de rangements, de meubles, sanitaires, coin cuisine et fournitures de base, afin de rendre le local fonctionnel et accueillant.

Le cahier indicatif des charges des travaux prévoit des petits travaux tels que:

- Remise en état général du bâtiment;
- Révision et mise en état du circuit électrique et disposition de luminaires;
- Remise en état de fenêtres et volets;
- De nouvelles portes principales et intérieures de la maison et la grille d'entrée principale;
- L'installation de climatiseurs;
- La peinture intérieure et extérieure y compris la maison;
- Nettoyage des lieux et de la cour intérieure;
- Aménagement de meubles pour assurer le bon déroulement des activités du projet (tables, chaise, bureau...);
- Remise en état/aménagement des sanitaires et d'un coin cuisine.

La bonne visibilité du Fonds Békou ainsi que du Ministère des Affaires Sociales devra être assurée.

- Activités multidimensionnelles (domaines: psycho-social, économique, culturel,...) du programme sont réalisées dans ces locaux afin de soutenir le renforcement des capacités des femmes centrafricaines.
- Une mise à disposition de ce bâtiment pour des activités complémentaires et synergiques (liées, par exemple, à l'éducation, à la santé, à la formation professionnelle,...), en accord avec le Ministère des Affaires Sociales et les partenaires locaux, afin d'optimiser et maximiser l'impact de cet aménagement, sera positivement évaluée.

Les résultats directs de l'action, sont définis avec des indicateurs SMART objectivement vérifiables:

- Travaux de réhabilitation accomplis selon le calendrier établi et en accord avec le cahier des charges.
- Nombre de femmes sollicitant le soutien et les services de la "Maison de l'Espoir";
- Nombre de femmes ayant bénéficié des services fournis par la "Maison de l'Espoir".

---

<sup>1</sup> A présent, ce bâtiment est identifié comme "Maison des Femmes". La proposition d'une "Maison de l'Espoir" ajoute une dimension plus inclusive de tous les bénéficiaires (femmes, hommes, jeunes filles, garçons, etc.) est encouragée.

### 3.4 Zones ciblées et budget

#### Zones d'intervention

Plusieurs territoires d'intervention en plus de Bangui seront sélectionnés. Les villes de Mbaïki, Bouar, Bria, Sibut, Bocaranga, Kaga Bandoro ont été identifiées, cette **liste n'est pas exhaustive**.

Un budget de **1.440.000 EUR** est prévu pour mettre en œuvre les actions listées précédemment qui se dérouleront sur une durée de **18 mois**.

#### BANGUI

- une seule subvention peut être octroyée, pour un montant maximum de 440.000 EUR.  
Ce montant inclut un montant forfaitaire de 75.000 EUR, à inclure tel quel dans la proposition, pour couvrir la réhabilitation d'un espace communautaire "Maison de l'Espoir".  
Le cas échéant, ce montant sera ajusté avant la signature du contrat de subvention en fonction de l'évaluation plus précise des travaux qui sera faite d'ici là.

#### HORS BANGUI

- Les subventions demandées pour les actions dans les autres zones doivent être comprises entre le montant minimum et le montant maximum suivants :
  - montant minimum: 250.000 EUR
  - montant maximum : 400.000 EURCes montants couvrent des activités dans minimum deux villes hors Bangui.

Le Fonds Békou financera à la hauteur de maximum 90% le coût total de l'action proposée.

Un financement jusqu'à 100% pourra être accordé dans les zones où la situation sécuritaire est particulièrement complexe, situation qui devra être décrite et justifiée dans la proposition reçue.

Les propositions des ONG soumissionnaires devront inclure des activités couvrant :

- soit **la ville de Bangui (avec la réhabilitation de la "Maison de l'Espoir") et au moins deux des villes ciblées**.

Dans ce cas, la subvention minimum sera de 440.000 EUR + 250.000 EUR et la subvention maximum de 440.000 EUR + 400.000 EUR.

- soit une autre combinaison d'un minimum de trois villes.

Dans ce cas, le montant de la subvention pourra être ajusté au prorata du nombre de villes couvertes.

Des activités économiques et sociales plus structurantes sont à envisager dans les zones couvertes par le premier projet "Genre I" financé par le Fonds: Bangui, Bocaranga et Kaga Bandoro. Plus d'informations sur ce premier projet "Genre I", mis en œuvre par l'ONG internationale IRC sont disponibles sous

<http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/minisite/b%C3%A9kou/3-le-fonds-b%C3%A9kou-en-action-actions-b%C3%A9kou-trust-fund/le-programme-genre>

## 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET D'OCTROI DES SUBVENTIONS

### Eligibilité des candidats:

Pour la mise en œuvre des activités détaillées ci-dessus, le gestionnaire procédera à un octroi direct de subventions aux organisations à but non lucratif (une ONG internationale opérant seule ou en consortium avec plusieurs ONG internationales et/ou locales) ayant formulé les propositions les plus pertinentes.

Pour être éligibles, les ONG devront remplir l'ensemble des critères suivants:

- être une ONG internationale<sup>2</sup> reconnue opérant sur la thématique du genre depuis au moins 10 ans, et avoir un statut juridique; ET
- démontrer une expérience en Centrafrique d'au moins 24 mois ou dans d'autre pays fragile en Afrique Sub-Saharienne dans le renforcement des capacités économiques et politiques des femmes; ET
- accepter les conditions de l'action qui sont principalement : l'orientation de l'action sur le renforcement des capacités et la résilience des femmes et de jeunes fille ; le travail en étroite collaboration avec les autorités centrafricaines ; la signature d'un mémoire d'entente tripartite (Etat-Fonds Békou-ONG) définissant les rôles et cahier des charges des partenaires; ET
- être en capacité de travailler avec des ONG locales.

Les capacités de travailler en partenariat avec associations/groupements féminins/ONG locales, y compris la possibilité de gérer des subventions en cascade<sup>3</sup> avec ces partenaires locaux, seront prises en compte dans l'évaluation des propositions.

A cet égard, une cible de 15% - 25% du montant total de la proposition devra être réservée aux subventions en cascade avec des partenaires locaux

De plus, le critère non obligatoire suivant, sera positivement évalué :

- être présent en Centrafrique ou pays de la région depuis au moins 6 mois sur sur les zones définies et/ou limitrophes de l'intervention

### Critères d'exclusion

L'ONG demandeuse et le cas échéant les ONG co-demandeuses de la subvention doivent attester qu'elles ne se trouvent dans aucun des critères d'exclusion repris au point 2.3.3. du PRAG<sup>4</sup>

### Critères de sélection

Les critères de sélection visent à évaluer la capacité financière et opérationnelle du demandeur

#### - Au niveau de la capacité financière:

- Un rapport d'audit externe et produit par un contrôleur des comptes agréé, certifiant les comptes du demandeur principal relatifs au dernier exercice financier disponible; ET
- Une copie des états financiers les plus récents du demandeur principal (compte de résultat et bilan des trois derniers exercices clos); OU
- Une déclaration sur le chiffre d'affaire global réalisé au cours d'une période pouvant porter sur les trois derniers exercices.

<sup>2</sup> Sont considérées comme ONG internationales les ONG dont les statuts ou les articles d'association sont enregistrés en dehors de la RCA et dont les activités se tiennent régulièrement en dehors du pays d'enregistrement.

<sup>3</sup> Quand la mise en œuvre de l'action proposée requiert un soutien financier à des tiers, le demandeur peut proposer l'attribution de subventions en cascade. Néanmoins les subventions ne peuvent en aucun cas constituer l'activité principale de l'action et doivent être justifié comme indiqué dans l'article 10 des Conditions Générales applicables aux contrats de subvention conclus dans le cadre des actions extérieures de l'UE

<sup>4</sup> <http://intragate.ec.europa.eu/dg/devco/prag/document.do?nodeNumber=2.3.3>

## **- Au niveau de la capacité opérationnelle:**

- Le demandeur doit prouver sa capacité de gestion, des compétences et de qualifications professionnelles requises pour mener à bien l'action proposée.

Les pièces en appui qui peuvent être apportées sont (liste non-exhaustive) les documents suivants:

- la liste des personnes clés sous contrat avec le demandeur et leur qualifications professionnelles;
- la liste des projets réalisés avec succès dans les domaines sociaux et en particulier du genre, y inclus le montant du budget, la durée et le nom du bailleur.

Ceci s'applique aussi aux co-demandeur(s) éventuel(s) du demandeur.

## **Critères d'attribution**

1. Pertinence de l'action
2. Efficacité et faisabilité de l'action
3. Impact (bénéficiaires directs et indirects)
4. Durabilité de l'action
5. Budget et rapport coût-efficacité de l'action

Conformément aux dispositions du Règlement financier de l'Union européenne<sup>5</sup> et à l'accord instituant le Fonds Békou, le contexte de crise en RCA et la nécessité d'agir rapidement autorisent le gestionnaire à utiliser des procédures flexibles pour l'octroi des subventions nécessaires à la mise en œuvre des actions décidées par le Comité de gestion. L'évaluation se déroulera de la manière suivante:

Etape 1 – Vérification des critères d'éligibilité, de sélection et d'exclusion

Etape 2 – Evaluation des critères d'attribution

Etape 3 – Notification des propositions présélectionnées

Etape 4 – Négociation (si nécessaire)

Etape 5 – Attribution

**La présente note invite les ONG à exprimer leur intérêt pour la mise en œuvre de ces activités en soumettant une courte proposition (3 à 5 pages plus annexes) comprenant:**

- **la logique d'intervention:** compréhension de cette zone, justification d'intervention, pertinence de la stratégie et des activités proposées, remarques éventuelles et suggestions;
- **la stratégie:** descriptif des activités envisagées, les résultats attendus, les ressources matérielles, humaines et financières (reprises dans le budget); faire mention des sous-traitances/subventions en cascade éventuelles avec des ONG locales<sup>6</sup>.

et les annexes suivantes:

- Démontrer le respect **des critères à évaluer** par l'envoi des documents adéquats (statuts, rapports d'activités, comptes annuels, attestations de projets,...)
- **Attestation sur l'honneur** que l'ONG ne se trouve dans aucune situation des critères d'exclusion<sup>7</sup>
- **Un calendrier d'activités,**
- **Un cadre logique** (résultats escomptés, indicateurs SMART, activités, conditions/hypothèses),

<sup>5</sup> Règlement (UE, Euratom) N° 966/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union; JOL 298 du 26.10.2012, p.1 et Règlement (UE) No 567/2014 du Conseil du 26 mai 2014 modifiant le règlement (CE) no 215/2008 portant règlement financier applicable au 10e Fonds européen de développement, en ce qui concerne l'application de la période de transition entre le 10e Fonds européen de développement et le 11e Fonds européen de développement jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord interne relatif au 11e Fonds européen de développement; JOL 157 du 27.5.2014 p. 54.

<sup>6</sup> Réf.: article 10 des Conditions Générales

<sup>7</sup> <http://intragate.ec.europa.eu/dg/devco/prag/document.do?nodeNumber=2.3.3>

- Un **budget** qui prévoit des coûts pour la vérification des dépenses, le monitoring et l'évaluation de l'action ainsi que pour la visibilité et la communication du financement de l'UE.

**La proposition, y inclus ses annexes, devra nous parvenir par écrit d'ici au 25 Mai 2016 avant minuit (heure de Bruxelles, Belgique), selon le format ci-joint.**

A l'issue de l'identification des propositions les plus pertinentes, une phase de concertation sera organisée avec les autorités pour l'élaboration d'un cadre commun d'intervention et de coordination. Le gestionnaire proposera un contrat de subvention à chacune d'entre elle, précisant les délais de réalisation des projets, la quantification des résultats attendus sous forme d'indicateurs objectivement vérifiables et les modalités de reporting.

**SOUMISSION DES PROPOSITIONS D'ICI AU 25 MAI 2016 À :**

[EuropeAid-E1-TRUST-FUND-BEKOU@ec.europa.eu](mailto:EuropeAid-E1-TRUST-FUND-BEKOU@ec.europa.eu)

Si vous avez des questions ou si vous voulez vérifier que tous les commentaires figurant dans cet e-mail sont correctement intégrés à la proposition avant de soumettre votre proposition, n'hésitez pas à prendre contact avec [EuropeAid-E1-TRUST-FUNDBEKOU@ec.europa.eu](mailto:EuropeAid-E1-TRUST-FUNDBEKOU@ec.europa.eu) **avant le 18 mai 2016.**

Les réponses seront publiées sur Capacity4Dev au plus tard le 20 mai 2016.